Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20220923-06_20220107-DE
Reçu le 29/09/2022

Champagny en Vanoise
Paradiski

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie) SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

N° 2022 0107

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Ont pris part à la délibération	11
Procurations :	03
Date de convocation :	16 septembre 2022
Date d'affichage :	16 septembre 2022

****

L'An Deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier CHENU, Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Robert LEVY, Olivier SACHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE, Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY), Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS).

Secrétaire : Florian SOUVY

Objet : Démission de deux Conseillers Municipaux et remplacement d'un membre au sein de l'exécutif du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (S.I.G.P).

Monsieur le Maire informe l'assemblée des démissions de Madame Marie MILLOT et de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET de leurs fonctions de Conseillers Municipaux en date du 22 juillet 2022.

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer un membre du S.I.G.P suite à la démission de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET,

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PREND ACTE des démissions de Madame Marie MILLOT et de Monsieur Nicolas RUFFIER MONET de leurs fonctions de conseillers municipaux.

Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20220923-06_20220107-DE
Reçu le 29/09/2022

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Xavier BRONNER en qualité de Délégué et de Monsieur Olivier CHENU en qualité de Délégué Suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Pour le Maire empêché,
Le 1er adjoint,
Denis TATOUD